

o.840.cuba - rj
p.a.21.31.havanna

KOPIE auch auf ~~155~~
Original bei: 113

Kad

aha

notre dossier.

ambasuisse

w a s h i n g t o n

berne 13.3.1963 15h20 cable no 86 -tle-

voire Lettre 27 fevrier 1963 relative notre mandat sauvegarde des interets americains a cuba. rapport politique no 1 d'ambassadeur stadelhofer ne provoqua pas d'instructions particulieres de notre part. comme vous le savez l'information politique n'est pas comprise dans les services que rendons a nos mandants aussi devons nous etre tres prudents en communiquant aux americains des renseignements transmis par notre ambassadeur a cuba. considerons toutefois qu'il est du devoir de puissance protectrice de renseigner puissance mandante sur circonstances et conditions dans lesquels s'exerce sa mission dans l'interet meme de cette derniere. c'est pourquoi mettons nous toujours amba us au courant des propositions ou suggestions de stadelhofer, de maniere que jugeons la mieux appropriee. savons egalement que state department attache du prix a connaitre facon de voir de notre ambassadeur a cuba. avons cependant constate que nombre de propositions transmises par nos soins n'evellèrent pas d'echo a washington.

ne pouvons guere donner a stadelhofer de precisions sur politique americaine envers cuba, nos mandants se montrant tres discrets. comme vous le savez il s'agit en effet d'une question delicate touchant la politique interieure des etats-unis. gouvernement americain est du reste seul juge de sa politique envers gouvernement de fidel castro, et il ne nous appartient pas pour des raisons evidentes de nous meler de cette question. stadelhofer

copie envoyee a : - section ouest
- monsieur campiche

a . 6 1 3 .



- 2 -

est parfaitement au courant de cette situation. il sait également qu'il doit nous rapporter directement et sans tarder toutes suggestions faites, meme verbalement par fidel castro, ministre roa ou autres hautes personnalites cubaines, et qu'il ne doit pas agir sans etre en possession des directives du state department transmises par voie officielle c'est-a-dire par le canal de l'amba us et du departement.

vous rappelons que pour communications de caractere purement technique touchant notamment a l'organisation des vols de rapatriement vous etes autorise a servir d'intermediaire entre le state department et notre ambassade a la havane. richard donna precisions a ce sujet a votre collaborateur martin avant son depart pour washington.

politique